



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierresurhelpe.fr

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE
CIRCULATION
N° 2024-22
Annule et remplace l'Arrêté N° 2024-19**

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu des travaux pour ENEDIS et réalisés par Ramery Réseaux Hainaut Cambrésis - route de Taisnières.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés à compter du 21 juin 2024 et pour une durée de 6 semaines.

Article 2 : La circulation sera interdite sur la section courante dans les deux sens dans les créneaux horaires indiquées dans l'article 4.

Article 3 : La circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 4 : La route sera barrée pendant les heures de chantier de 7h à 16h 30 du lundi au vendredi sauf pour les secours incendies et ambulances.

Article 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 6 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 7 : - Pour se rendre à Taisnières, il faudra passer par la route de Landrecies et Marbaix.
- Pour se rendre à Dompierre en venant de Taisnières, il faudra passer par Marbaix, reprendre la D962 vers Avesnes sur Helpe et bifurquer à Dompierre.

Article 8 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise Ramery Réseaux Hainaut Cambrésis ;
- FNTR ;
- Les riverains de la route de Taisnières et du lieu-dit Hugémont ;
- La mairie de Marbaix ;
- La mairie de Taisnières.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 18 juin 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT